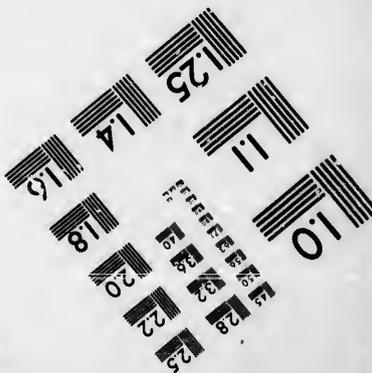
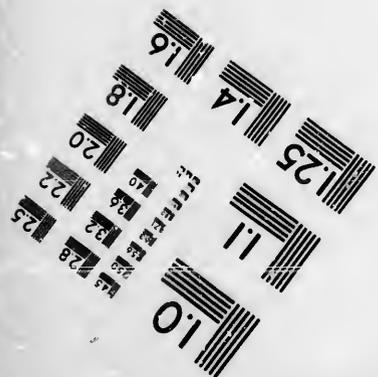
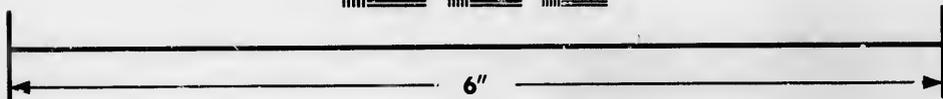
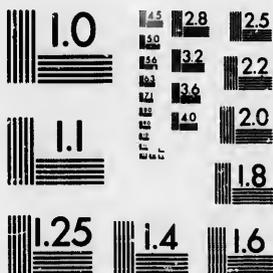


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

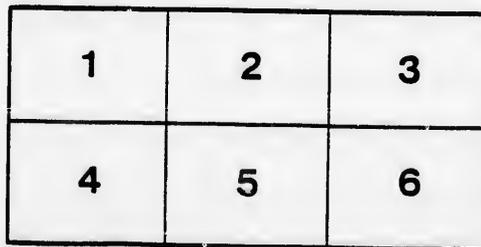
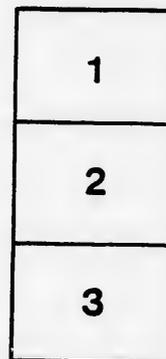
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Bt 105

RÉUNION DES JEUNES GENS
DE LA RUE DE SÈVRES

CONFÉRENCE

OLIVAIN

SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

SOUS LA PRÉSIDENTE DE

M. LE COMTE MERCIER

Premier ministre de la province de Québec

Année scolaire 1890-91

PARIS

F. LEVÉ, IMPRIMEUR DE L'ARCHEVÊCHÉ
17, RUE CASSETTE, 17

1891

SÉAN

RÉUNION DES JEUNES GENS
DE LA RUE DE SÈVRES

CONFÉRENCE

OLIVAIN

SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. LE COMTE MERCIER

Premier ministre de la province de Québec

Année scolaire 1890-91

PARIS

F. LEVÉ, IMPRIMEUR DE L'ARCHEVÊCHÉ
17, RUE CASSETTE, 17

1891

j
v
r
q
V
d
P
e
r
e

r
d
S
a
s
la

t

se
Re
po

RÉUNION DES JEUNES GENS

DE LA RUE DE SÈVRES¹

La *Réunion de la rue de Sèvres* a pour but de grouper les jeunes gens chrétiens qui, après avoir terminé leurs études, viennent à Paris suivre les cours de l'enseignement supérieur et se préparer aux diverses carrières de la vie publique. Elle est avant tout une Congrégation de la très sainte Vierge, qui aide à conserver dans le monde les habitudes de piété contractées au collège; mais en outre, elle offre les plus précieuses ressources pour former aux études sérieuses et à la pratique de la charité: Conférence littéraire, Conférence de médecine, bibliothèque, Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, etc.

Fondée en 1852, à l'origine même du collège de Vaugirard, la Congrégation des jeunes gens s'est d'abord réunie dans ce collège: de Vaugirard, elle fut transportée à l'école Sainte-Geneviève; et de là, après quelques années, elle avait été fixée à la rue de Sèvres par le R. P. Olivaint, de sainte mémoire. Elle fait partie de l'*Association catholique de la jeunesse française*.

On se réunit les 1^{er}, 3^e (et 5^e) dimanches du mois pour entendre la sainte messe, qui est accompagnée d'une instruc-

(1) Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Réunion, sont priés de se présenter, dès leur arrivée à Paris, au R. P. Le Tallec, directeur de la Réunion, 33, rue de Sèvres, il leur donnera tous les renseignements utiles pour leur installation et leurs inscriptions dans les Facultés.

tion spéciale; la plus grande assiduité est de tradition.

Vers la fin de l'année scolaire, une retraite spirituelle rassemble les membres de la Réunion, à la campagne du collège de Vaugirard, à Meudon.

La Conférence littéraire, qui a pris le nom de *Conférence Olivaint*, tient ses séances rue de Sèvres, 33, dans des salles spécialement créées à l'usage des jeunes gens, le mercredi, de 8 h. à 10 h. 1/2 du soir. La politique en est sévèrement exclue; mais tous les autres sujets peuvent y être traités dans des dissertations qui sont toujours écrites. Une discussion libre et générale complète le travail des conférenciers. La Conférence termine ses travaux au mois de juin par une séance solennelle de clôture. Les membres de la Réunion sont de droit membres de la Conférence.

La Conférence de médecine, appelée *Conférence Laënnec*, se tient tous les vendredis, à 7 h. 1/2. Elle a pour but la préparation aux examens et aux concours d'externat et d'internat. Les membres de la Réunion, étudiants en médecine, y sont seuls admis. Mais elle tient tous les deux mois une séance publique où se discutent des questions médicales sous la présidence de quelqu'un des maîtres de la science. Dans le but de rendre le travail de chacun plus profitable à tous, une section spéciale est instituée à la Conférence Laënnec; cette section prend le titre de *Conférence de clinique*; elle est destinée à recueillir et à discuter les observations particulières faites par chacun de ses membres. Font partie de droit de la Conférence de clinique tous les membres actifs et associés de la Conférence Laënnec.

Une collection pharmaceutique est mise à la disposition des membres de la Conférence Laënnec.

Une bibliothèque, en rapport avec les besoins et études diverses des membres de la Réunion de la rue de Sèvres, leur est exclusivement réservée; ils peuvent y venir travailler tous les jours, de 2 h. à 10 h. du soir.

Une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, sous le titre de *Conférence Saint-Pierre-Saint-Paul*, composée des membres de la Réunion, et qui visite les pauvres de Plaisance, se tient aussi dans le même local. Elle a, à son tour, fondé une Conférence suburbaine dans la commune de Malakoff, près Vanves, et deux patronages d'apprentis, l'un dans la paroisse de Notre-Dame de Plaisance à Paris, l'autre à Malakoff.

La *Réunion des Jeunes Gens* forme une sorte de pépinière où toutes les œuvres catholiques de Paris viennent chercher des recrues ; les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les Patronages d'apprentis, l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, etc., y comptent des membres nombreux.

Le but de cette Œuvre complexe n'est pas seulement de prémunir contre les dangers de Paris, mais aussi de préparer à l'Église des défenseurs intrépides, de former pour la France des hommes d'étude et de travail, d'initier les jeunes gens au mouvement catholique auquel nul ne doit rester étranger, afin que, de retour au sein des familles, ils soient eux-mêmes les promoteurs de tout bien dans leur pays.

La *Réunion*, fondée dans le principe pour les anciens élèves des RR. PP. Jésuites, ouvre ses portes avec joie à tous les jeunes gens chrétiens sortant des autres collèges.

Tous les membres de la Réunion sont invités à payer une cotisation annuelle de 10 francs pour les menus frais.

CONFÉRENCE OLIVAIN

Le mercredi 17 juin, la Conférence Olivaint tenait, à l'Institut catholique, la séance solennelle de clôture de ses travaux de l'année. Plus de quatre cents personnes se pressaient dans la grande salle au fond de laquelle se détachait sur le ton rouge des draperies le buste de Léon XIII.

A neuf heures une double salve d'applaudissements saluait l'entrée de M. le comte Mercier, premier ministre de la province de Québec, qui avait bien voulu accepter de présider la fête.

Dans l'assistance, aux côtés de Mgr d'Hulst, on remarquait M. l'amiral Halna du Fretay, sénateur; MM. de Kermenguy et Boucher, députés; M. l'abbé Monier, supérieur de l'École des Hautes Études; M. Merveilleux du Vignaux, doyen de la Faculté de droit, et plusieurs professeurs de l'Institut catholique; M. Pagès, président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul; M. P. Lauras, ancien préfet; M. Bessières, directeur de l'Externat de la rue de Madrid; le R. P. Berthiault, directeur de l'École de l'Immaculée-Conception; les RR. PP. de Scoraille, de Rochemonteix, de Salinis; plusieurs membres du clergé, les élèves de l'École des Hautes Études des Carmes et des représentants des différentes Réunions de jeunes gens de Paris.

M. Charles de Calan, président de la Conférence Olivaint, ouvrit la séance par l'allocution suivante :

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

MESSIEURS,

Lorsqu'ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant de l'antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive,
Dont chacun d'eux gardait la symbolique part.
« Frère, se disaient-ils, reconnais-tu la lame ?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil,
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il ? »

Et nous, nous vous disons : « O fils des mêmes pères,
Nous sommes un tronçon de ce glaive vainqueur :
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur ? »

Ces paroles d'un de nos plus grands poètes, me permettent-elles, Monsieur le Premier Ministre, de vous les adresser comme un salut, à vous, le glorieux représentant de la Nouvelle France, au nom de cette jeunesse en qui sourit déjà, je l'espère, l'avenir plein de promesses de notre vieux pays. Laissez-moi vous remercier d'être venu ce soir, vous, le symbole de cette âme française qui chante et qui prie dans notre langue, là-bas, sur les bords du Saint-Laurent, affirmer ici par votre présence ce qu'il y a en elle d'indestructible, et nous permettre à nous, jeunes gens catholiques, de saluer de nos applaudissements le nom de votre jeune et catholique pays.

Merci à vous aussi, Monseigneur, pour l'hospitalité que vous voulez bien nous offrir dans cette grande salle où ont retenti déjà tant de voix éloqu岸tes. De ces vieux murs qui vont bientôt disparaître, il ne restera peut-être qu'un souvenir ; mais les membres de la Conférence Olivaint n'abandonneront pas pour cela l'Institut catholique, et je n'en veux d'autre présage que notre affluence chez vous ce soir.

A vous aussi, Messieurs, vétérans des luttes de la prière,

de la politique et de la charité, merci de votre présence : il nous est bon d'avoir de temps en temps sous les yeux les hommes qui resteront toujours nos modèles.

Leurs noms, vous les connaissez, Monsieur le Premier Ministre ; le bien qu'ils ont fait les proclame assez haut. Vous connaissez peut-être moins bien ceux qui m'ont fait l'honneur de me choisir pour leur président ; me permettez-vous de vous les présenter en deux mots ?

Ce sont des catholiques, des jeunes gens et des Français ; des catholiques qui ont foi en Dieu, des jeunes gens qui ont foi dans l'avenir, des Français qui aiment la France presque autant que la patrie céleste, car ils entendent bien la refaire un jour à son image.

Dans nos réunions nous ne nous contentons pas de chercher la vérité pour en conserver le dépôt avec un soin jaloux, nous voulons la répandre sur le monde.

Il faut se séparer, pour penser, de la foule
Et s'y confondre pour agir.

Agir, cela fait vivre notre espérance. Celui qui voit de trop haut la vie humaine, bientôt dégoûté à l'aspect de ses misères, s'arrête paresseusement au premier pas ou s'en-vole non moins paresseusement au pays des chimères. Nous voulons vivre côte à côte avec nos contemporains, au milieu de ce peuple que nous retrouvons toujours au travail, au lendemain même de ses plus grands désastres, et, rassurés par la foi.

..... Vers le but que nous voyons d'avance
Nous cheminons sans peur et sans impatience,
Au pas réglé du genre humain.

Où, nous avons la foi, et c'est parce que nous avons la foi que nous avons aussi l'espérance. Nous nous sommes aidés, Dieu nous aidera !

Après cette allocution vivement applaudie, la parole fut donnée à M. Henri Rubat du Méric pour la lecture de son rapport sur les travaux de l'année.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE OLIVAINT

ANNÉE 1890-1891

MESSIEURS,

Le jour où une amitié trop bienveillante m'eut appelé à l'honneur de résumer devant vous les travaux de la Conférence Olivaint, mon premier soin fut de me reporter aux comptes rendus de mes prédécesseurs, pour y chercher des exemples et des modèles. En les feuilletant, je ne tardai pas à être frappé de cette remarque que, peu à peu, le terrain de nos discussions en arrivait à se déplacer. Autrefois les sujets littéraires étaient l'un des champs préférés où le talent de nos orateurs aimait à se donner carrière. Le roman, le théâtre nous passionnaient. Chaque année voyait renaître entre idéalistes et naturalistes, entre parnassiens et décadents, des luttes homériques dont les anciens ont sans aucun doute gardé le très présent souvenir. Aujourd'hui je n'ai rien de pareil à constater. Le nombre des conférences littéraires s'est considérablement réduit. A quoi faut-il attribuer cette transformation? Sommes-nous devenus moins frivoles ou sommes-nous simplement moins cultivés? Peut-être l'évolution que je signale s'explique-t-elle, sans qu'il soit nécessaire de la chercher ailleurs, par le développement des événements contemporains.

Il y a déjà quinze ans qu'un célèbre tribun, de la même

voix bruyante dont il venait de s'écrier : « Le cléricanisme, voilà l'ennemi ! » affirmait audacieusement qu'il n'y avait pas de question sociale. Si l'avenir lui donnait un double démenti en réservant aux catholiques l'honneur de résoudre la question sociale, ne serait-ce pas là, pour nous, Messieurs, une noble vengeance ? Sur l'un de ces deux points, le démenti ne s'est pas fait attendre. La question sociale, mais elle s'impose aujourd'hui avec une évidence qui éclate à tous les yeux. En France elle tend, ô miracle, à reléguer au second plan la question politique. En Belgique, elle se manifeste par de fréquentes émeutes. En Allemagne, elle domine jusqu'au bruit des armes. Il y a quelques jours, le Souverain Pontife la proclamait ouverte, en quelque sorte, à la face du monde chrétien, dans l'Encyclique *Rerum novarum*. Pussions-nous réaliser le second des vœux que je formulais tout à l'heure ! Du moins ferons-nous tous nos efforts pour y parvenir. Non, nous n'imiterons pas ce personnage que nous décrit le poète antique et qui, au lieu de lutter contre le fléau, ne sait qu'aller s'asseoir, après s'être contenté, dans sa piété stérile, d'implorer le secours des dieux. Non, nous n'imiterons pas ces sauvages de l'Amérique, qu'une bouche éloquente évoquait naguère devant nous et qui regardent impassibles rouler sous leurs yeux les convois qu'enlaine la vapeur, agent et symbole d'une civilisation qu'ils ne comprennent pas. Nous voulons suivre le conseil qu'on nous donnait ici même l'année dernière. Notre ambition est de monter dans le train et de diriger la machine. Mais comment pourrions-nous aspirer à cette mission redoutable, si auparavant nous ne connaissons, pour en avoir démonté les ressorts, le mécanisme que nous entendons faire mouvoir ? Telle est la force cachée à laquelle semblent avoir obéi cette année nos orateurs en traitant de préférence des sujets d'économie politique. Visiblement ces sujets ont bénéficié de la faveur générale. Il n'est que

trop juste, Messieurs, de donner ici la place d'honneur.

I

Lorsqu'on parle de réformes sociales, nos voisins d'outre-Rhin se présentent immédiatement à l'esprit. Nulle part la crise qui travaille le monde moderne ne sévit avec autant d'intensité que chez eux. C'était l'examiner dans son foyer le plus actif que d'étudier avec M. CAILLET le *Mouvement socialiste révolutionnaire en Allemagne*. Et toutefois, il y date à peine de trente ans. C'est Lassalle qui lui donna naissance, en créant son association générale des travailleurs. Très lent à l'origine, il reçut une vive impulsion de l'institution du suffrage universel. Dès lors, presque chaque jour marque un progrès des socialistes. En vain, le chancelier de fer prétend les écraser sous la rigueur de ses lois. Vaine tentative ! Guillaume II, sans doute conseillé par quelque médecin homéopathe, prend le parti de donner satisfaction dans une certaine mesure aux revendications des ouvriers. Cette tactique n'a pas été plus heureuse : les dernières élections accusent la présence dans l'empire de près de 1,500,000 socialistes.

Quel doit être le rôle des catholiques en face de ce mouvement, qui à des degrés divers atteint plus ou moins tous les pays ? Peuvent-ils pactiser avec lui au moins dans une certaine mesure ? Pas du tout, répond M. d'Angleville : les catholiques veulent restaurer l'ordre établi ; les socialistes veulent le détruire ; il y a entre eux la même différence qu'entre des maçons et des démolisseurs. Tel est aussi l'avis de M. de Girard, que fait bondir l'alliance de mots : socialiste chrétien. Le R. P. Le Tallec propose d'y substituer l'épithète d'*interventionniste* pour désigner ceux des catholiques, qui croient pouvoir compter sur le concours de

l'État. Alors ce n'est qu'une question de mots, observe M. Galtier, que la qualification de socialiste ne semble pas effrayer outre mesure. M. de Valence ne veut ni du mot, ni de la chose; pour lui c'est dans l'association et l'assurance que se trouve le salut. Aussitôt M. Auzou se lève pour défendre les droits de l'État. M. Legendre l'appuie de sa parole toujours si appréciée et pense que l'intervention de l'État pourrait être efficace, si elle était internationale.

En attendant, comme moyen d'action, les socialistes préconisent surtout la cessation du travail. Sujet passionnant, comme tous les sujets d'actualité. Bien des fois la Conférence Olivaint en a fait la matière de ses discussions. Plus que jamais il était de circonstance, cette année où nous avons vu *la Grève* suspendre la circulation dans Paris, mettre la Belgique en effervescence et prétendre révolutionner le monde, en s'essayant à devenir universelle. M. ARTHUIS eut l'heureuse idée de mettre à notre service sa compétence spéciale pour cette intéressante étude. La grève est-elle légitime? On l'a contesté et le Code pénal de 1810 la réprimait sévèrement. Une loi de 1864 l'a rayée du nombre des délits, mais sans convaincre tout le monde. M. Arthuis admet le droit à la grève comme une conséquence nécessaire de la liberté du travail; il ne méconnaît pas toutefois les maux qu'entraîne son exercice et conseille différents moyens pour y remédier. Ces conclusions trouvèrent des adversaires. La légitimité de la grève fut combattue par MM. Legendre, Amigues et de Calan; ils invoquèrent à la fois le droit du patron, privé par la cessation du travail des bénéfices qui sont le plus souvent la juste rémunération de ses avances, le droit de l'ouvrier paisible, qui voudrait rester en dehors de la coalition et qui en fait est presque toujours violenté, le droit de l'État enfin auquel le chômage va nuire, en attirant les consommateurs sur les marchés étrangers; ces diverses objections parurent insuf-

fisantes à MM. Rivet, de la Tour et Joly, pour motiver une atteinte au principe supérieur de la liberté du travail. M. Auzou leur apporta le concours de son érudition historique, en nous montrant les heureux résultats que les ouvriers ont retirés des grèves, depuis l'époque des Pharaons jusqu'à nos jours.

Cette conférence avait étalé à nos yeux les plus lamentables souffrances des classes populaires. M. DUCHAUSSOY nous montra au contraire la société sous ses aspects les plus brillants, en nous entretenant du *Luxe moderne*. Quel joli thème de déclamation pour qui aurait eu le goût de l'antithèse! M. Duchaussoy a su éviter cet écueil. Il définit le luxe cette partie du superflu qui dépasse ce que la généralité des habitants d'un pays considère comme essentiel, non seulement aux besoins de l'existence, mais encore à l'agrément et à la décence de la vie. Le luxe n'est donc pas condamnable en soi : il a sa source dans un noble sentiment, l'amour du beau ; il remplit un rôle utile en ouvrant des débouchés à l'industrie. Aujourd'hui d'ailleurs, plus discret qu'autrefois, il ne s'affiche pas avec la même insolence. Évidemment M. Duchaussoy tient à ne pas mériter le reproche de pessimisme, si souvent adressé à la jeunesse actuelle. Plusieurs d'entre nous envisagent les choses sous un jour moins favorable. M. Monteil estime que loin de s'être moralisé, le luxe moderne est devenu pire que jamais, depuis que la Révolution a développé le désir de paraître. M. de Valence n'est pas loin de voir dans le luxe un excès de sensualité et de lui donner sa malédiction. MM. Grenier et Glotin demandent aux riches de renoncer à des dépenses inutiles et d'employer leur superflu, tout leur superflu, en bonnes œuvres. Sage conseil, encore qu'un peu rigide.

Nul doute, en tous cas, qu'il n'y ait des mesures à prendre pour améliorer le sort des masses ouvrières. Parmi les plus désirables, figure certainement celle qui aurait pour consé-

quence de leur offrir le crédit à bon marché. Problème difficile à résoudre, puisque, en guise de solution, on n'a guère trouvé que les *Monts-de-Piété*, avec leurs prêts sur gage du tiers de la valeur des objets donnés en garantie, moyennant un intérêt d'environ 7 0/0. Tels sont les points essentiels que développa M. CORNET dans une remarquable étude : sa conclusion fut que, tout en maintenant le monopole, il serait possible d'imposer aux emprunteurs des conditions moins onéreuses, en diminuant les frais d'administration et en attribuant au Mont-de-Piété un capital propre. Restait à trouver ce capital. M. Schæffer proposa généreusement celui des caisses d'épargne. Votre rapporteur se permit d'observer que la libre concurrence aurait peut-être pour conséquence l'abaissement du taux de l'intérêt. Cette remarque détermina une levée de boucliers antisémites. Vous voulez donc, s'écrièrent en chœur MM. Amigues et Plista, livrer les malheureux citoyens pieds et poings liés aux Juifs qui déjà les pressurent suffisamment par le trafic des reconnaissances.

L'impression qui se dégagait de la discussion, c'est qu'il faut chercher autre chose que des *Monts-de-Piété* pour calmer les souffrances populaires. La principale cause du malaise dont gémit notre époque, réside dans l'antagonisme des classes. Tout ce qui tend à les rapprocher concourt par là même à combattre le fléau. On aperçoit de suite l'importance de l'*Action sociale des patronages*. La Conférence Laënnec consentit à nous prêter, pour un soir, son président, M. le Dr MICHAUX, afin de nous exposer ce sujet. Les petits cadeaux, dit-on, entretiennent l'amitié. A plus forte raison les grands. Rien n'est donc plus propre à resserrer les liens fraternels qui attachent nos deux réunions que l'obligeance avec laquelle MM. les médecins veulent bien, par intervalles, trop éloignés à notre gré, nous envoyer quelqu'un des leurs pour nous récréer et nous instruire. Ces médecins

ne connaissent pas seulement les maladies du corps. Leurs études s'étendent aux plaies sociales; et, si on les laissait faire, ils s'entendraient à guérir celles-ci presque aussi bien que celles-là. M. le D^r MICHAUX nous l'a fait voir une fois de plus en nous parlant des patronages. On appelle ainsi des réunions pieuses dont la vie chrétienne est le but et l'amusement le moyen. Un assez grand nombre de patronages d'écoliers et d'apprentis se sont fondés depuis quinze ans sous la direction de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, du clergé des paroisses et des Frères de la Doctrine chrétienne. Mais la tâche est immense et ce n'est pas trop de tous les concours. A l'œuvre donc les hommes de bonne volonté! Mais la bonne volonté à elle seule n'est pas toujours suffisante, observe M. de Valence; une préparation sérieuse est nécessaire. Pourquoi les maisons d'éducation religieuse n'enverraient-elles pas aux patronages leurs élèves des grandes classes? Parce que, répond M. Amigues, ce serait une occasion de désordre; et puis une fois leurs études terminées, les anciens élèves considéreraient l'abandon d'un devoir, qu'ils ont rempli au collège, comme un complément nécessaire de leur émancipation. Pardon! réplique M. Papillon; le système proposé par M. de Valence fonctionne à Besançon et y donne d'excellents résultats. De son côté, M. Terrible se préoccupe des moyens à l'aide desquels on peut retenir au patronage les enfants ou les jeunes gens qui le composent. Qu'on organise des orphéons, demande M. Lasnier. Qu'on permette de fumer, réclame M. Amigues. Mais la musique et la nicotine ont évidemment des ennemis personnels dans la Conférence; car M. Griffaton s'oppose à la création de fanfares et M. Schæffer à l'usage du tabac.

Quoi qu'il en soit, tout le monde fut d'accord pour reconnaître que les patronages s'imposent comme une œuvre de la plus haute nécessité, surtout depuis que les laïcisations ont privé du bienfait de l'instruction religieuse une importante

fraction de la jeunesse. Malheureusement, si l'on a déjà fait beaucoup dans les villes, tout est encore à faire, ou à peu près, dans les campagnes. Phénomène qui n'a rien de particulier, et qui se retrouve à bien d'autres points de vue. Les ouvriers ont fait valoir leurs plaintes avec une telle insistance qu'on s'est occupé d'eux seuls et que les paysans ont été quelque peu négligés. N'exagérons rien pourtant. Les campagnes, elles aussi, ont leur question sociale qui se pose en ces temps : libre échange ou protection. A un moment où la solution de ce problème absorbe toute l'attention des Chambres, il était impossible de le passer sous silence. M. DARGENT s'est chargé de l'étudier dans sa conférence sur la *Crise agricole*. Un fait est, hélas ! trop certain : la terre de France, si longtemps fertile, s'épuise, et son antique vigueur semble s'anéantir au moment où grandit la jeune fécondité de contrées plus neuves. Est-ce à dire que tout soit irrémédiablement perdu et que nous devons renoncer à l'espérance de voir désormais nos plaines se dorner de moissons et nos vallées s'animer de la présence des troupeaux ? Non. Si elle sait lutter, la France pourra rester ce qu'un des plus illustres enfants de l'Angleterre l'appelait, il y a trois siècles, le « jardin du monde ». Qu'elle accepte seulement les remèdes que de savants agronomes lui présentent ; qu'elle profite des découvertes de la science pour améliorer ses méthodes de culture ; qu'au moyen de droits compensateurs sagement établis, elle aide dans la transformation de son outillage le producteur écrasé de charges sans nombre.

Le fond même de ces conclusions ne pouvait soulever de difficultés. Mais la discussion s'engagea assez vive sur le point de savoir si la protection ne devait être admise qu'à titre d'expédient passager, ou d'institution définitive. Cette dernière opinion fut soutenue par M. Legendre qui l'appuya, suivant son habitude, d'une remarque fort judicieuse : lorsque nous aurons perfectionné nos procédés de

culture, dit-il, les peuples étrangers, qui sont aussi intelligents que nous, en feront autant, et l'équilibre se trouvera de nouveau rompu. Tel n'est point l'avis de M. Arthuis, qui redoute des représailles, et craint que notre industrie ne paye chèrement la protection accordée à notre agriculture. Pour lui, ce sont les progrès de la science qui nous sauveront : qu'on emploie des machines, qu'on fume sans parcimonie. La question de fumure attira particulièrement l'attention de la Conférence. MM. Saillard, Monteil, de Valence et Montmeylian entamèrent, sur la valeur respective de l'engrais naturel et de l'engrais chimique, une véritable joute oratoire, que la plume d'un écrivain réaliste serait seule digne de raconter.

II

D'ailleurs il est temps de passer à un objet non pas, certes, plus utile, mais plus agréable à l'imagination. Aussi bien, puisque deux ou trois d'entre nous se sont souvenus que la littérature rentrait dans notre programme, profitons-en pour en causer un instant. Voici d'abord M. DE BARNEVILLE qui nous entretient de l'*Élément musical dans la poésie*. Une des plus curieuses inventions de l'esprit humain est assurément celle qu'on appelle le vers. N'est-il pas étrange qu'un être doué de raison, ayant à sa disposition un langage naturel et pouvant ainsi s'exprimer clairement et rapidement, ait été se créer tout exprès une autre langue, savante, compliquée, exigeant une initiation à des systèmes et des combinaisons absolument artificiels ? L'énigme s'explique, nous dit M. de Barneville, si l'on réfléchit que l'élément musical est essentiel dans les vers, qu'il est leur raison d'être. C'est donc bien à tort qu'on voudrait demander à la poésie l'expression d'une idée ; comme la musique elle-même, dont elle n'est qu'une forme, elle a pour but d'exprimer des sentiments.

des états d'âme, et en exiger autre chose, c'est la détourner de son but. Certes, s'il était une thèse susceptible d'exciter la controverse, c'était bien celle-là. N'est-ce pas singulièrement amoindrir la poésie, que d'y voir seulement une combinaison de sons? N'est-il pas plus exact de dire, avec Lamartine, qu'elle a une nature mixte: « C'est à la fois sentiment et sensation, esprit et matière; et voilà pourquoi c'est la langue complète, la langue par excellence qui saisit l'homme par son humanité tout entière, idée pour l'esprit, sentiment pour l'âme, image pour l'imagination et musique pour l'oreille!... La prose ne s'adresse qu'à l'idée, le vers parle à l'idée et à la sensation tout à la fois » S'il en est ainsi, les plus beaux vers ne seront-ils pas ceux qui à l'harmonie la plus pure joindront le sens le plus complet? Et cependant M. de Barneville ne trouva pas de contradicteur. Il réussit même si bien à convaincre son auditoire de l'identité de la musique et de la poésie que MM. de Vaujuas, Bujon et d'Angleuille crurent ne pas sortir du sujet en débattant le mérite de Bizet, de Gounod et des autres compositeurs modernes.

Sans s'inquiéter de ces controverses, ceux que la Muse inspire continueront à chanter. Le nombre en est plus grand qu'on ne le pense. M. DE CALAN en a compté 93 dans une seule province, celle où il a vu le jour. Sa conférence sur les *Poètes français de la Bretagne* eut pour objet de nous faire connaître ce Parnasse armoricain. Tout l'amour qu'il ressent à l'égard de son pays natal ne l'empêche pas de convenir que bien peu de ses bardes ont été assez grands pour cueillir

Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir.

Un seul, Brizeux, a su orner sa tête d'une immortelle couronne de laurier. La médiocrité des autres n'a pu s'élever jusqu'à un tel honneur. Comment expliquer une pareille

pénurie chez une race dont l'originalité est le caractère distinctif et qui a prouvé ses aptitudes littéraires en donnant à la France de si puissants prosateurs? Surtout si l'on observe, avec M. de Miré, que tout en Bretagne est plein de poésie, et le pays avec ses landes couvertes de bruyère, ses côtes granitiques, incessamment battues par les flots, et les habitants avec leurs costumes pittoresques, avec leurs usages séculaires. C'est que, fit observer le R. P. Le Tallec, le français est en quelque sorte pour les Bretons une langue étrangère; dès qu'ils se servent de leur idiome national, ils retrouvent leur inspiration. M. de Parseau partage la même opinion et estime que Brizeux lui-même se surpasse lorsqu'il écrit en langue celtique.

Mais alors il cesse d'être intelligible par l'immense majorité de nos compatriotes. Par une raison identique, peu d'entre eux seraient capables d'apprécier à toute sa valeur le beau spectacle que nous retraça M. DEZELLES, avec la vivacité d'impression d'un témoin oculaire, dans son travail sur la *Représentation du Mystère de la Passion à Oberammergau*. Oberammergau est un village bavarois, dont les habitants, frappés en 1632 d'une peste terrible, firent vœu, pour fléchir la colère divine, de jouer tous les dix ans le Mystère de la Passion. Le ciel les entendit; depuis lors, fidèles à leur parole, ils célèbrent, par des représentations périodiques, leur délivrance miraculeuse. Chacun d'eux a son rôle dans ces fêtes, dont rien n'égale le caractère imposant. M. Papillon, M. Glotin, tous ceux de nos amis qui avaient eu l'avantage de s'y rendre se joignirent à M. Dezellus pour affirmer l'impression profonde qu'ils en avaient rapportée. Enthousiasmé par leurs récits, M. Toubeau de Maisonneuve demande pourquoi, revenant à la tradition du moyen âge, on n'imiterait pas en France les habitants d'Oberammergau. MM. Monteil et Arthuis l'appuyent de leur expérience personnelle. Ils ont vu représenter l'un à Tours la Pastorale de Noël, l'autre

à Angers le Mystère de la Passion devant un public de 6 à 700 personnes et cela avec le plus grand succès. Mais leur démonstration trouva des sceptiques. MM. Perrenet et Saillard ne croient pas que l'état d'esprit du public français lui permette d'assister dans une attitude suffisamment recueillie à des représentations religieuses. Ce serait une profanation des plus respectables enseignements de l'Église, s'écrie de son côté M. Amigues, prêt à renouveler l'anathème de Boileau contre la troupe qui oserait faire monter sur les planches les personnages augustes de l'Écriture

Et, sottement zélée, en sa simplicité
Jouer les Saints, la Vierge et Dieu par piété.

En un mot, la question était de savoir si la religion pouvait fournir des sujets au théâtre. Quelques semaines plus tard, M. DE MIRÉ nous donna, avec son étude sur la *Musique sacrée*, l'occasion de discuter en quelque sorte la contrepartie de cette thèse : la religion peut-elle, pour rehausser l'éclat des cérémonies du culte, faire appel aux chefs-d'œuvre des compositeurs profanes ? Non, répond sans hésitation M. de Miré : le plain-chant est seul à sa place dans nos églises. Le système diatonique, sur lequel il repose, lui donne une ampleur qui convient à merveille pour célébrer les louanges du Très-Haut. Dans les siècles de foi du moyen âge, il exaltait la piété des croyants. Aujourd'hui même, rien n'égale sa puissance : elle serait plus grande encore si on le ramenait à sa pureté primitive. Et après nous avoir indiqué ce qu'il faudrait faire pour atteindre ce but désirable, M. de Miré, de sa plume spirituelle, énumère les inconvénients qui s'introduisent dans le sanctuaire avec la musique moderne et dont le principal est de transformer l'office en un concert. De nombreux orateurs prirent la parole pour combattre ces conclusions. La musique moderne, remarqua M. Bujon, a produit des morceaux vraiment religieux ; elle est d'une

interprétation plus facile que le plain-chant, ajouta M. Auvinet; elle a en outre l'avantage, observa M. de Gonet, d'attirer à l'église des personnes qui viennent exprès pour l'entendre et d'être par suite une cause indirecte d'édification. Seul, M. Amigues se leva pour s'opposer une fois de plus au mélange du sacré et du profane, et pour affirmer la supériorité du chant liturgique. A cet égard du moins le doute me paraît impossible. Le plain-chant, œuvre de l'Église, s'adapte mieux que toute autre musique à ses prières dont il semble reproduire les perfections : simple, comme la foule qui l'entonne, grave, comme les sentiments religieux qu'il doit inspirer dans les cœurs, imposant comme l'idée même du Dieu dont il proclame la puissance.

Mais nulle part l'impression qu'il produit n'est si profonde que lorsqu'il résonne sous les voûtes de nos cathédrales du moyen âge. Cette époque tant calomniée, qu'on voudrait aujourd'hui faire passer pour barbare, en même temps qu'elle fournissait au culte catholique dans le plain-chant le plus bel ornement de ses pompes, lui en donnait dans l'architecture gothique le cadre le plus merveilleux. Là, tout est admirable : et ces arceaux dont la hauteur éveille l'idée d'infini, et ces piliers robustes, image de la foi inébranlable qui les éleva, et ces étincelantes verrières, lumineuses comme des visions célestes. Parmi tant de productions de cet art grandiose, *Notre-Dame de Chartres* figure sans contredit au premier rang. Sa description, à elle seule, eût été un sujet plein d'attraits. Vous jugez quels agréables moments nous passâmes quand je vous aurai dit que le R. P. Le Tallec, désireux de nous en dérouler les magnificences, voulut bien se faire conférencier pour un soir et nous ouvrir les trésors de sa science archéologique. Pendant longtemps nous écoutâmes avec le plus vif intérêt l'histoire des origines du monument : le culte primitif de Notre-Dame de Soubs-Terre, dans la grotte druidique ; l'of-

frande faite par Charles le Chauve à ce sanctuaire devenu chrétien du voile de la Vierge que Charlemagne avait reçu de l'impératrice d'Orient ; la construction de l'église elle-même bâtie, comme un vaste reliquaire, pour abriter ce pieux souvenir de la Reine des cieux. Puis l'énumération détaillée des beautés de l'édifice : ses clochers qui dominent au loin la Beauce, son peuple d'environ dix mille figures qui l'habitent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ses rosaces ornées des plus brillants vitraux que nous ait légués le xiii^e siècle. Quand le R. P. Le Tallec eut fini, nos applaudissements exprimèrent à la fois le plaisir que nous avons eu à l'écouter et l'affection que nous inspire sa direction en même temps si dévouée et si active. Quelques jours plus tard nous avons le bonheur de nous agenouiller dans la vieille cathédrale élevée en exécution d'un vœu formé par Philippe-Auguste à Bouvines, dédiée en présence de saint Louis, où Philippe le Bel après Mons-en-Puelle, Jeanne d'Arc après Patay, François I^{er} après Marignan, vinrent remercier Dieu de leurs victoires, où Henri IV fut sacré et ceignit la couronne de France.

Pendant que nos pères jetaient les fondements de Notre-Dame de Chartres, un homme vivait au delà des Alpes, dont l'œuvre elle aussi, persistant à travers les siècles, est manifeste encore aujourd'hui. *L'influence exercée par saint François d'Assise sur la morale, la littérature et l'art italiens* a été considérable. M. HENRI BIAIS fût bien inspiré en nous la rappelant. Si complexe qu'elle fut, on peut la résumer d'un mot : retour à la nature, dont les manifestations diverses apparaissent au saint comme autant de traductions de la pensée divine. Se rapprocher le plus possible de la nature, tel doit être le but. En morale, il prêche la pauvreté qui n'exclut pas la gaieté, et il fonde l'ordre des Franciscains ; aux poètes, il conseille de s'inspirer des beautés de la création : de cette pensée naît une école qui commence

par saint Bonaventure, continue par Jacopone et vient aboutir à Dante; aux artistes il recommande l'imitation de la vie telle qu'elle se montre à nos yeux : Cimabué, Giotto furent ses élèves. Pour terminer, M. Biais remarqua en saint François d'Assise un fond de mysticisme et il crut discerner chez la génération actuelle une certaine tendance vers cet état d'esprit. Je ne ferai injure à personne en disant que la plupart de nos amis connaissent beaucoup moins l'Italie du moyen âge que l'âme de leurs contemporains. Abandonnant le sujet même dont nous avait entretenu M. Biais pour ne s'attacher qu'à la conclusion de son travail, les orateurs qui prirent la parole se livrèrent à une discussion en règle sur la psychologie de notre fin de siècle. M. Auzou nous apprit que les tendances auxquelles le conférencier avait fait allusion s'appelaient du *néo-christianisme* et ceux chez qui on les observait des *néo-chrétiens*. Jusqu'à quel point néo-christianisme et néo-chrétiens sont-ils orthodoxes? On ne put pas l'établir au juste. Là où M. Auzou nous montra des brebis égarées qui reprennent le chemin du bercail, après avoir longtemps erré à l'aventure, MM. Monteil, Galtier, Saillard plus défiants ne voulurent voir que des névrosés, qui demandent à la religion les émotions dont a soif leur tempérament malade, comme ils vont en chercher partout, fût-ce dans le vice.

III

Plusieurs des séances dont j'ai tenté l'esquisse nous ont déjà conduits dans le passé. Nous allons y revivre plus complètement avec les travaux historiques dont j'aborde l'examen et qui, cette année, comme d'ordinaire, ont occupé un assez grand nombre de nos réunions. Leur série s'ouvre par une étude de M. BROUTELLE sur le *Caractère de Louis XIV*. Ce prince eut assurément de hautes qualités. On doit lui

reconnaître un vif désir de bien faire, beaucoup de réflexion et une rare souplesse d'esprit. Malheureusement, comme tout mortel, il eut aussi des défauts. On lui reproche d'avoir été léger dans ses mœurs, orgueilleux et égoïste. Les contemporains, mieux placés que nous pour porter un jugement équitable, furent surtout frappés des qualités, qu'ils célébrèrent jusqu'à l'adulation. La postérité, peut-être par un sentiment de jalousie, que le cours des événements explique trop bien, ont plus spécialement relevé les défauts. Tel est le cas de M. Broutelle, puisque son appréciation finale sur Louis XIV est celle-ci : niveau moral peu élevé. Il y avait là matière à discuter. Nos jeunes recrues y trouvaient une trop belle occasion d'entrer en lice, pour la laisser échapper. Elles n'hésitèrent pas à se jeter dans la mêlée, à la suite des anciens, et bientôt la conférence se trouva partagée en deux camps : d'un côté MM. de Forceville, de la Tour, Duchaussoy, Lasnier, Monteil, Dezellus, d'Angleville prirent la défense du monarque ; de l'autre, MM. Saillard, de la Barre de Nanteuil, Gilbert et Auzou s'attachèrent à critiquer sa conduite. S'il m'est permis d'exprimer mon opinion personnelle, je dirai que je trouve beaucoup plus à admirer qu'à reprendre dans le caractère, comme dans la politique de Louis XIV. A qui donc accorderons-nous l'élévation de l'âme, si ce n'est à l'auteur de tant d'actions glorieuses, de tant de paroles magnanimes, au prince qui, pendant plus de cinquante années, dans les passions de la jeunesse, comme dans les lassitudes de l'âge mûr, accomplit avec tant d'assiduité et de conscience, ce qu'il appelait « son métier de roi » ?

Ceux qui reprochent à Louis XIV son *despotisme* avec le plus d'amertume, sont les mêmes qui saluent dans la Révolution le triomphe de la liberté. Entraînés par la passion politique, ils y découvrent bien d'autres motifs d'admiration.

Attale a le cœur grand, l'esprit grand, l'âme grande,

dit l'un des personnages de Corneille.

A entendre certaines gens, les héros du drame révolutionnaire sont comme Attale. Ce furent de *grands ancêtres*, de grands politiques, de grands orateurs. Peut-être ai-je le droit d'ajouter, dans ces lieux où se consommèrent les massacres de septembre, qu'ils furent aussi de grands scélérats. C'est même ce qu'il y a de plus solide dans leur réputation. Presque tout le reste relève de la légende. J'entrepris de le faire voir en ce qui concerne l'éloquence, dans mon travail sur les *Orateurs de la Révolution*. Loin de moi la pensée d'amoindrir le génie de Mirabeau. Mais cet illustre tribun mis à part, le mérite des autres me sembla des plus minces : métaphores saugrenues, apostrophes ridicules, phrases lyriques pillées dans les auteurs anciens, prétentions au sublime venant échouer dans le grotesque, tels m'apparurent leurs caractères saillants. Avec cela très peu d'esprit. M. de Calan fit ses réserves sur ce dernier point, qu'il me contesta à l'aide de divers exemples. Sur tous les autres, l'absence de contradicteurs me permit de penser que la Conférence acceptait mes conclusions.

Après cette étude consacrée aux plus chauds partisans des idées révolutionnaires, voici M. GALTIER qui nous introduit dans le camp adverse et nous met en présence de *Mgr Frayssinous*. Ce prélat donna sa vie à la défense des deux grandes causes, dont les hommes de 1793 avaient poursuivi la ruine : la religion et la royauté. Ses conférences de Saint-Sulpice renouvelèrent l'éloquence sacrée et contribuèrent puissamment à ramener les esprits au christianisme. Remarqué de Louis XVIII, il devint en même temps grand-maître de l'Université et ministre des affaires ecclésiastiques. Quelques années plus tard, Charles X exilé lui remettait pour ainsi dire en dépôt les destinées de la monarchie elle-même, en lui confiant l'éducation du comte

de Chambord. Plusieurs d'entre nous cherchèrent à préciser les causes de l'échec essuyé par Mgr Frayssinoux, dans sa tentative de réconciliation entre l'Église et l'État. Il a manqué de principes, affirma M. de Calan, ou plutôt d'énergie, rectifia M. Monteil; à moins que ce ne soit des deux choses en même temps, opina M. Lauras, qui l'accusa à la fois de gallicanisme et de contradictions. Peut-être la faute en est-elle moins à l'homme qu'aux circonstances. Depuis la Révolution, la France avait perdu son équilibre; une force plus qu'humaine eût été nécessaire pour le lui rendre.

Cette situation la condamnait à bien des aventures. De toutes les tribulations qu'elle eut à subir, l'*Expédition du Mexique* est généralement considérée comme l'une des plus funestes. Si quelqu'un parmi nous avait l'ascendant nécessaire pour faire revenir la Conférence sur cette manière de voir, c'était assurément M. LEGENDRE avec la haute autorité qui s'attache à sa science et à la justesse de son esprit. Il tenta l'entreprise et très courageusement s'attaqua sur tous les points à l'opinion reçue. L'intervention de la France au Mexique, nous dit-il, était légitime, puisque le pays se trouvait en pleine anarchie; elle était conforme aux intérêts de la France, puisqu'elle avait pour but d'arrêter les progrès, dangereux pour notre commerce, des États-Unis. Enfin les opérations militaires furent bien conduites par le maréchal Bazaine : si finalement l'expédition échoua, c'est à Maximilien et à lui seul qu'il faut s'en prendre. Ce travail nous offrait plusieurs terrains de discussion. Par un choix qui prouve quelle importance nous attachons aux principes, le débat se limita exclusivement à la question théorique du droit d'intervention. M. Saillard rejeta ce droit d'une manière absolue; M. Auzou voulut bien l'admettre, mais seulement dans l'hypothèse où la tranquillité des autres États se trouve menacée; M. Arthuis étendit l'exception à tous les cas où l'un des belligérants viole avec évidence la

justice. Mais c'est là une maxime de politique internationale digne des chevaliers errants, se disent les utilitaires de la Conférence, que le rôle de redresseurs de torts fait sourire et qui, représentés par MM. de Valence, Plista et Galtier, proclament sans détour que l'intérêt est la seule base du droit d'intervention.

Malgré tout, l'expédition du Mexique restera impopulaire, parce qu'elle fut la préface d'un drame bien autrement terrible, la guerre de 1870. Que de tristes images évoque à nos souvenirs cette lutte désastreuse ! Pourtant, au milieu de nos défaites, il se trouva quelques hommes qui nous consolèrent par le spectacle de leur héroïsme. Notre reconnaissance leur doit bien un pieux hommage. M. COLIX DE VERDIÈRE eut l'idée d'offrir la nôtre à la mémoire de l'un de ces glorieux défenseurs de la patrie, le *Général de Sonis*. Type idéal du soldat chrétien, il s'était préparé par toute une vie de pratiques religieuses à l'impérissable honneur de commander cette poignée de braves, dont le courage associera dans la même immortalité le nom des zouaves pontificaux et celui de Loigny. Les blessures qu'il emporta de ce champ de bataille ne l'empêchèrent pas de consacrer le reste de ses forces à la France, jusqu'au jour où, devant les exigences d'une politique persécutrice, il sacrifia son épée à ses convictions. Que dire en présence d'une telle vie ? Le seul problème qu'on agita fut celui de savoir si ce fidèle serviteur de Dieu n'était pas digne d'être placé sur les autels. Plusieurs le pensèrent, et cette supposition seule indique assez la grandeur de ses vertus.

IV

Les incidents, qui avaient amené la retraite du général de Sonis, n'étaient qu'un épisode de la guerre entreprise par les pouvoirs publics contre l'idée religieuse. De toutes les

atteintes qui lui furent portées, au cours de cette lutte, aucune ne fut aussi rude que la laïcisation des écoles. Les plus pressants efforts des catholiques doivent tendre à conjurer le péril que cette mesure fait courir à la foi. Mais avant de se mettre à l'œuvre, il importe de connaître exactement quelle est la situation de l'*Enseignement primaire libre en présence des lois actuelles*. M. RIVER nous expliqua que deux sortes d'obstacles entravaient son développement : les uns d'ordre administratif, les autres d'ordre financier. Certaines conditions de moralité, de nationalité, d'âge et d'aptitude sont requises des instituteurs ; certaines conditions d'hygiène et de salubrité sont imposées d'autre part aux bâtiments scolaires. Sous prétexte d'assurer le respect des unes et des autres, les agents fort nombreux, que l'État entretient spécialement pour cet objet, soulèvent successivement une multitude de chicanes, dont l'examen est déferé à une série de juridictions exceptionnelles qui se chargent de l'éterniser, pour retarder d'autant l'ouverture de l'école. Ces difficultés vaincues, on se trouve en face de la question financière, question toujours ardue à résoudre, plus que jamais dans la circonstance, puisque les ressources annuelles nécessaires aux écoles libres s'élèvent de 15 à 20 millions. On les obtient à l'aide de souscriptions et de quêtes. Les subventions des communes et des départements dont les conseils électifs sont demeurés chrétiens, les libéralités adressées avec affectation spéciale aux personnes morales ecclésiastiques seraient également très précieuses ; mais la science officielle du Conseil d'État leur a découvert des objections au point de vue légal, si bien que la combinaison la plus pratique consiste dans la création de sociétés. MM. Legendre, Pontal, Amigues discutèrent la valeur doctrinale des décisions de la jurisprudence. Les membres de la Conférence, étrangers à l'étude du droit, parurent s'étonner quelque peu de cette liberté qu'on affiche pour l'honneur

des principes et qui se traduit dans la réalité des faits par de si singulières vexations. Leur mauvaise humeur retomba sur le système de l'obligation scolaire qui fut accusé, ce soir-là, d'être la cause de tout le mal.

L'intérêt qui s'attache à l'instruction primaire ne doit pas faire oublier l'importance des études d'un ordre plus élevé. *L'Enseignement supérieur en France, son passé, les réformes des dernières années* étaient un sujet digne de tenter la plume si distinguée de M. Auzou. L'enseignement supérieur à la fin du XVIII^e siècle était bien déchu de son antique splendeur; les nombreux projets de la Révolution ne parvinrent pas à la lui rendre. Depuis l'Empire, les Facultés, succédant aux Universités, ne donnèrent qu'un enseignement pompeux et vide. C'est depuis quinze ans qu'on a réagi: partout on a remplacé les vieux bâtiments délabrés et insuffisants, créé des chaires pour de nouveaux enseignements, enrichi les bibliothèques, donné, dans les cours fermés, une direction sérieuse aux travaux des étudiants. Aussi le nombre de ceux-ci s'est-il considérablement accru; les étrangers reviennent suivre nos leçons; les Facultés sont devenues des « ateliers de la science ». De là sortent chaque année une foule de licenciés et d'agrégés, qui vont relever l'enseignement secondaire. L'œuvre sera couronnée quand on aura créé de grandes Universités, personnes civiles, centres brillants d'où la lumière intellectuelle rayonnera sur tout le pays. En terminant, M. Auzou souhaite de voir le temps où les catholiques, qui se seront retrempés dans l'isolement, pourront en sortir et se presser dans l'Université, et où « l'enseignement sera un dans la France une »!

Mais il ne sera jamais chrétien, si on ne l'enlève pas aux mains de l'État! disent les audacieux, MM. Papillon, Gallut et Rivet, qui voient dans l'Université un foyer d'athéisme et qui ont fait contre elle le serment d'Annibal. Il est inutile d'aller aussi loin, répondent les modérés avec MM. Arthuis

Dargent et Galtier; la liberté suffit; qu'on nous laisse, ou plutôt, que l'on complète la loi de 1875, et les Facultés catholiques sauront faire leur œuvre!

Voici déjà longtemps que nous ne sommes pas sortis de France. Jetons donc un coup d'œil sur les affaires intérieures de nos bons amis les Anglais. Ils ont aussi leurs embarras. *L'Irlande depuis O'Connell* n'a cessé d'être pour eux une source de graves difficultés. M. Bourgeois, après un sombre tableau de la misère où sont plongés les habitants de ce malheureux pays, nous exposa que leurs revendications portent sur deux points, l'un d'ordre politique : c'est la question du *home rule*; l'autre d'ordre économique; c'est la *question agraire*. Sous le nom *home rule* les Irlandais réclament l'autonomie législative; elle leur est indispensable, pour échapper aux abus d'une domination que la différence des religions et des races leur rend doublement odieuse. L'oppression qu'ils subissent revêt un caractère d'autant plus intolérable que, depuis les confiscations opérées en masse par Cromwell, tout le sol est entre les mains de grands propriétaires anglais qui, n'habitant pas l'île, se bornent à l'épuiser, en dépensant au dehors les capitaux qu'ils en reçoivent. De là est née la question agraire. Les Irlandais demandent au gouvernement britannique d'exproprier les landlords, de se mettre en possession du sol et de le vendre aux paysans, moyennant un prix payable par annuités. En France l'opinion publique est généralement sympathique à la réalisation de ce programme. Sentiment de générosité irréfléchie, s'il faut en croire M. de Calan, qui nous développa ses doutes, avec toutes les ressources de sa parole ingénieuse. L'Angleterre peut accorder aux Irlandais le *home rule*; elle ne leur donnera jamais l'esprit politique qui leur fait défaut et qui, seul, leur permettrait d'en tirer un parti avantageux. De même on peut exproprier tout le pays pour leur offrir des terres : mais à

quoi bon? si bas qu'on en fixe le prix, ce sera encore trop cher pour des gens aussi complètement ruinés. Ces objections ne restèrent pas sans réponse. Les Irlandais ont prouvé, répliqua M. Auzou, par les sacrifices qu'ils ont su s'imposer pour la défense de leurs droits, que leur éducation politique n'est plus à faire. Donnez une meilleure organisation au régime de la propriété foncière, affirma de son côté M. Arthuis, et à la misère, vous verrez bientôt succéder l'abondance.

La faveur que rencontre un peu partout la cause irlandaise n'est qu'une conséquence du courant sympathique qui, de nos jours, pousse les peuples civilisés à s'intéresser au sort de tous les malheureux. Telle est la force de ce noble sentiment, qu'il se manifeste au profit des infortunes les plus lointaines. Pendant de longs siècles, les nations de l'Europe ont vu dans les nègres les représentants de races inférieures, moins que cela, de simples bêtes de somme, et ils les ont traités comme des animaux domestiques à l'usage de leurs colonies. Peu à peu, le progrès amena l'abolition de la traite, puis l'émancipation des noirs. Mais hélas! la fatalité voulut qu'à ce moment même, les Arabes, pénétrant jusqu'au cœur de l'Afrique, inaugurassent, pour ces populations vouées, semble-t-il, à d'éternelles épreuves, une ère nouvelle de souffrances et d'horreurs. Chaque année plus de 4,500,000 victimes sont ainsi livrées à la mort ou à la servitude. Les puissances européennes pouvaient-elles assister impassibles à de pareilles scènes? Elles ne le pensèrent pas, pour leur honneur. C'est pourquoi, Messieurs, près d'un demi-siècle après l'affranchissement du dernier nègre de nos possessions d'outre-mer, nous avons encore une *Question anti-escravagiste*. La Conférence Olivaint eut le plaisir d'entendre M. LEFÈVRE-PONTALIS lui en retracer l'histoire. Elle est encore plus honorable pour l'Église que pour l'Europe. Jamais peut-être celle-ci n'aurait eu l'idée d'intervenir si la

voix d'un cardinal, s'élevant du désert, ne lui avait rappelé les devoirs de la charité chrétienne. Les délibérations des diplomates sont quelque chose, l'action est mieux encore. Au fanatisme guerrier des Musulmans il fallait opposer tout ensemble la croix et l'épée, des missionnaires et des soldats. L'apostolat de Mgr Lavigerie a su trouver les uns dans ses Pères blancs, les autres dans ses volontaires. Cette œuvre si méritoire rencontra (qui l'aurait cru?) plus d'un adversaire parmi nous. Et d'abord pourquoi adjoindre aux missionnaires des soldats, demanda M. de Barneville? Parce que, répondit M. Arthuis, les chasseurs d'esclaves sont armés et il faut bien des soldats pour recevoir leurs attaques. On eut plus de mal à rassurer ceux qui avec MM. Dezellus, Lasnier et Monteil, craignirent de voir la France gaspiller, sans profit véritable, son dévouement et ses capitaux, que réclament chez elle des entreprises plus urgentes. Un autre orateur leur expliqua que nous n'avions rien à regretter, puisqu'en poursuivant un but essentiellement louable, nous favorisons du même coup nos intérêts commerciaux; et M. Dargent termina la discussion sur cette pensée consolante que la générosité des catholiques est assez grande pour satisfaire à tous les besoins.

Que nous ne devions pas abuser de notre supériorité pour transformer les nègres en esclaves, personne ne le conteste plus aujourd'hui. Est-ce à dire que nous devons aller jusqu'à reconnaître en eux des frères, et cela au sens strict du mot, c'est-à-dire des descendants d'un ancêtre commun? Nous en sommes moins généralement convaincus. Les noirs parents même éloignés des blancs! Il faudrait, semble-t-il, n'en avoir jamais vu, pour y croire. Et pourtant l'*Unité de l'espèce humaine*, qui est une vérité révélée, paraît aussi s'affirmer de plus en plus comme un fait scientifique. Elle compte en tout cas un partisan très décidé dans la personne de M. Glotin, qui trouva le moyen de nous déve-

opper ses théories sur cette matière un peu aride, de la façon la plus attrayante. Deux caractères essentiels, suivant une définition couramment admise, constituent l'espèce : la ressemblance des individus qui la composent ; et la fécondité illimitée de leurs accouplements. Or, d'un côté, les différences physiques qu'on observe entre les divers groupes d'hommes se retrouvent bien plus marquées chez d'autres espèces, dont on ne conteste pas l'unité, et d'autre part, en tous lieux où les races humaines les plus distinctes en apparence se sont croisées, leur union a donné naissance à des races métisses. Ce fait est trop connu pour qu'il offre matière à controverse. Mais le conférencier n'a-t-il pas attaché trop peu d'importance à la question des différences physiques ? M. Monteil passerait condamnation sur la couleur de la peau : en revanche la direction fuyante du crâne des nègres lui paraît s'écarter trop complètement de la régularité du profil grec, pour que l'un et l'autre puissent être considérés comme des modifications d'un même type. M. Gilbert leur chercha querelle à cause de l'aplatissement de leur nez ; mais MM. Lépinay et Bayle les réhabilitèrent aussitôt par des raisons, également excellentes, quoique cependant contradictoires.

Parmi les ressemblances qui rapprochent les races humaines, on pourrait signaler celle-ci, entre beaucoup d'autres, que toutes... mangent du poisson. Aussi faut-il voir comme ce malheureux animal est traqué, quelque latitude qu'il habite. M. DE PARSCAU DU PLESSIX nous énuméra dans son étude sur la *Pêche et les pêcheurs*, les pièges sans nombre contre lesquels il doit se mettre en garde, s'il tient à s'assurer le bénéfice d'une longue vie. Qu'il soit sédentaire ou migrateur, peu importe. La ligne, le filet, le balut, la madraque, mille engins le guettent, au fond de l'océan aussi bien que le long des côtes, et ne lui laissent guère que le choix entre divers genres de mort. Les dangers que les ban-

quises font courir à la navigation septentrionale ne protègent pas la morue elle-même contre l'audace des pêcheurs, spécialement des pêcheurs français, qui chaque année partent en masse des ports de Normandie et de Bretagne, pour aller chercher leur proie jusque sur les rivages lointains de Terre-Neuve.

Parvenus au terme de leur voyage, un espace immense les sépare du sol natal. Cependant, s'ils poursuivaient de quelques milles leur route vers l'ouest, voilà qu'ils retrouveraient, sur les bords du Saint-Laurent, comme une image de la patrie, dans ces contrées qui s'appelèrent jadis la Nouvelle-France et qui s'appellent aujourd'hui le *Canada*. M. MONTMEYLIAN nous y transporta pour une heure, pendant laquelle il nous tint sous le charme en nous déroulant leur histoire depuis la séparation de 1763. Lorsque la domination britannique remplaça la nôtre, elle trouva dans le pays 60,000 colons français. Comment un si petit nombre d'hommes, perdus à 2,000 lieues de leur ancienne patrie, allaient-ils s'y prendre pour conserver leur nationalité, en face du double péril qui s'approchait menaçant : les mesures vexatoires de l'administration britannique et le flot toujours renouvelé des immigrants anglais ? Aux unes, ils répondirent par une énergie indomptable, si bien que, lassé par un siècle de lutte, le vainqueur finit par souscrire à la constitution équitable de 1867. A l'immigration ils opposèrent une fécondité qui tient du prodige : les familles de 12 à 15 enfants sont la règle ; celles de 25 ne sont pas rares ; quelques-unes en comptent plus de 30. Avec ce système la population double en 26 ans ; et les 60,000 colons de 1763 sont aujourd'hui 2,500,000. Chaque année des groupes nouveaux vont défricher des régions entières ou répandre l'influence de notre race aux États-Unis.

De pareils faits sont dignes d'attirer l'attention universelle. Mais pour nous autres Français, Messieurs, quel sujet

de réflexions que cette terre de Canada ! Un seul pays, l'Alsace, a le pouvoir de provoquer dans nos âmes des émotions à la fois aussi douces et aussi amères ! Peut-être même le nom d'Alsace a-t-il quelque chose de moins mélancolique ! Car si le souvenir de notre province perdue ne se présente jamais à nos esprits sans je ne sais quels rêves enivrants de revanches futures, nous savons qu'éternellement le Canada ne sera pour nous qu'une ancienne colonie. Le poète des *Contemplations* a écrit une pièce de vers célèbre, où il montre la douleur d'une mère qui a perdu son enfant comme tellement grande que la venue au monde d'un autre enfant ne suffit même pas à la consoler. Ainsi en est-il des nations ! Ni l'Algérie, ni le Sénégal, ni l'Indo-Chine, ces enfants nouveaux de notre France, ces rejetons plus tardifs de son âge mûr, ne sauraient, malgré l'amour qu'ils nous inspirent, nous faire oublier le Canada. Les Canadiens, eux non plus, n'ont pas oublié la France. Ils se souviennent que, pendant longtemps, notre histoire fut leur histoire, que notre langue est aussi leur langue, que notre sang est aussi leur sang : votre présence ce soir au milieu de nous en est la preuve, Monsieur le Premier Ministre. Pourquoi faut-il que sur un point surgisse une divergence ? Au moins est-elle tout entière à votre honneur ! Tandis que la France, oublieuse de son titre de fille aînée de l'Église, semble se détacher des croyances qui, pendant si longtemps, protégèrent sa grandeur, vous les conservez avec un soin jaloux, comme la plus précieuse portion de votre patrimoine. La croix que plantèrent vos ancêtres le jour où, conduits par Jacques Cartier, ils débarquèrent sur le sol du Nouveau Monde, n'a pas cessé d'être l'objet de vos hommages. Vous ne connaissez pas cette triste forme du progrès, qui fait de l'impiété le commencement de la sagesse.

Voilà pourquoi, catholiques des « vieux pays », qui avons le désir d'y restaurer le règne du Christ, nous nous incli-

nous devant vous avec une secrète envie et une respectueuse admiration.

Ce rapport qui faisait revivre une dernière fois les séances de chaque semaine fut écouté avec une constante et sympathique attention. Les applaudissements de l'assistance témoignèrent de l'intérêt des travaux de la Conférence et de l'art avec lequel M. Rubat du Mé rac avait su les présenter à son auditoire.

M. le comte Mercier prit ensuite la parole et, dans une chaude improvisation, fit entendre les fiers accents du patriotisme canadien. La sténographie nous permet de reconstituer cet entretien plein d'intérêt et d'enseignement.

MESSIEURS,

J'ai consenti avec plaisir à présider cette séance, malgré la fatigue que j'ai dû supporter depuis quelques jours et surtout aujourd'hui, parce que je savais d'avance qu'elle m'intéresserait beaucoup et, en réalité, elle a encore dépassé mes espérances.

Le rapport qui vient d'être fait me prouve et l'intérêt et la variété des études auxquelles vous vous livrez. Il n'est aucun problème social qui vous soit étranger et dont vous ne recherchiez la solution chrétienne. Pour ma part, j'approuve cette légitime préoccupation de vos esprits.

Onsemble en effet oublier dans certains pays, au delà aussi bien qu'en deça de l'océan, que le Christ nous a donné la véritable solution des problèmes sociaux quand il a apporté la paix aux hommes de bonne volonté. Aujourd'hui, en Europe, on voudrait rétrograder, en chassant l'élément religieux des écoles, et, pour employer la formule nouvelle, on voudrait

tout laïciser. Pourquoi ? parce que l'idée chrétienne n'est plus dans la législation, très peu dans la famille, et elle a disparu dans le peuple. L'absence de l'idée chrétienne entraîne l'intolérance qui opprime les consciences, car, s'il y a dans ce monde une liberté... elle est la fille aînée de l'Église. Et l'Église seule peut en assurer le bienfait. (*Applaudissements.*)

Nous en savons quelque chose, nous autres, au Canada. Et puisque vous avez discuté la question scolaire, voici ce qui se passe, à cet égard, sur nos rivages lointains.

Nous vivons à côté d'un peuple de 65 millions d'habitants. Ce peuple est remarquable par son industrie, son intelligence et son activité, mais il ne peut former une véritable nation. Il est composé d'hommes de tous pays cherchant plutôt à réaliser une rapide fortune, qu'à créer une nation proprement dite. Il y a là absence d'idées chrétiennes, aussi l'intolérance y règne. Aux États-Unis, les catholiques sont dix millions. Ils devraient posséder la liberté de l'enseignement et elle leur est refusée. Ils sont obligés de payer l'impôt scolaire pour le maintien des écoles qu'ils réprouvent, et s'ils veulent avoir une école à leur convenance, ils sont obligés de payer deux fois. Voilà ce que j'appelle l'intolérance. (*Applaudissements.*)

Nous procédons autrement au Canada ; je crois que nous avons trouvé la solution des problèmes scolaires. La question avait déjà été posée au congrès de Baltimore en 1890, auquel j'ai eu l'honneur d'assister. Nous avons dit que le premier droit d'un citoyen est de faire instruire ses enfants dans sa croyance et sa religion et nous avons voulu assurer l'exercice de cette liberté. Je suppose dix catholiques dans une commune composée de protestants, ils ont, dans notre législation scolaire, le droit de se déclarer dissidents de la majorité. Leur déclaration est enregistrée et dès ce moment ils forment une corporation, nomment un syndicat qui reçoit

leur impôt. Ils ont ainsi leur école libre. (*Applaudissements.*) Bien plus, si dix catholiques se trouvent trop faibles pour entretenir une école, ils ont le droit de s'unir à d'autres catholiques d'une commune voisine, de former un groupe assez fort, assez riche pour en supporter les frais. Et ils ont encore leur école libre. (*Applaudissements.*) Et dans le cas où nous catholiques nous sommes la majorité, nous reconnaissons le même droit à la minorité. (*Applaudissements.*) A l'heure actuelle, il y a encore des points noirs. En plus d'un endroit, nos libertés peuvent être menacées. Mais à ceux qui sont aujourd'hui une minorité heureuse et tranquille à l'abri de notre protection, et qui demain voudraient nous écraser par la force du nombre, je dirai qu'avant de faire de l'argent, il faut être juste et ne point refuser à la minorité d'aujourd'hui ce que cette minorité qui était la majorité d'hier leur accordait libéralement. (*Applaudissements.*)

Je crois que nous avons trouvé, dans ces pays où tant de nationalités et de croyances se heurtent, une bonne solution de la question scolaire.

Nous avons eu, il y a quelques années, une autre grosse affaire à régler. Elle ressemble à la question agraire d'Irlande, si vivement discutée dans vos séances.

Nous vivions tous sous le régime féodal. Cette institution avait ses avantages, je crois même qu'elle était nécessaire aux premiers jours de la colonie et j'ajouterais qu'elle était juste en principe. Elle avait pour objet de récompenser les hommes qui avaient bien servi leur patrie, s'étaient imposé d'immenses sacrifices pour porter au loin la domination de la France. Le roi leur faisait des concessions de terre avec tous les droits attachés à la noblesse. Mais jusqu'en 1850, toutes les terres appartenaient aux familles privilégiées. Ce régime, si louable fût-il à l'origine, ne pouvait s'accorder avec les transformations opérées dans

l'ordre social. Une révolution s'imposait, mais ne craignez rien, elle ne nous a pas coûté une goutte de sang, mais des flots d'encre et de paroles. Nous avons réclamé, pendant de longues années, des institutions en harmonie avec le régime constitutionnel qui existe en Angleterre et toutes les libertés nécessaires aux peuples modernes. Nous avons enfin obtenu que la valeur des terres fût estimée par des arbitres, qu'elle fût payée en argent aux seigneurs. Et nous n'avons pas cru payer trop cher, au prix de douze millions, la liberté du sol que nos ancêtres avaient autrefois acheté au prix de leur sang. Je pense que là encore nous sommes arrivés à une bonne et légitime solution. (*Applaudissements.*)

En parlant tout à l'heure du Canada, on a fait allusion à un événement qui a un douloureux retentissement dans l'histoire du dernier siècle : l'abandon de soixante mille Français sur la terre étrangère, dans un immense pays qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Plusieurs écrivains et surtout M. Rameau, que je suis heureux de saluer dans cette assemblée, ont raconté les luttes terribles que nous avons dû soutenir pour sauver notre foi, pour maintenir notre indépendance. Vous qui êtes trente millions de Français habitant un beau pays où l'on jouit de tous les agréments de la vie, vous ne pouvez vous figurer la situation où se trouvaient nos ancêtres au Canada, condamnés à lutter contre les Anglais qui cherchaient à les faire disparaître comme nation catholique et, quand les Anglais les laissaient tranquilles, obligés de prendre le fusil pour repousser les attaques des sauvages. Les soixante mille Français ont toujours tenu à honneur de conserver l'amour de la France et la religion de leurs pères. Aujourd'hui, Messieurs, deux millions et demi de Canadiens parlent votre langue et portent dans leurs cœurs l'amour sacré de la vieille France. (*Applaudissements.*) En dehors de nos frontières, j'ai visité des villes des Etats-Unis où des Canadiens se sont groupés et où ils occupent

des places importantes dans les banques, dans le commerce, dans les assemblées législatives des différents États. Grâce aux mœurs admirables de notre population, elle se double tous les vingt ans. Nous sommes aujourd'hui deux millions et demi au Canada ; dans vingt ans, nous serons cinq millions ; dans quarante ans, nous serons dix millions qui seront pour vous autant de frères et, comme vous, enfants de la vieille France. (*Applaudissements.*) Nous étendrons ainsi l'influence française sans avoir à verser une goutte de sang. (*Applaudissements.*)

Nous sommes si bien vos frères, Messieurs, que si vous placiez une main sur la poitrine d'un Français et l'autre sur celle d'un Canadien et qu'en ce moment la France fût insultée, vous sentiriez que les deux cœurs battraient de la même manière dans ces deux poitrines. (*Applaudissements.*)

Lors de vos désastres en 1870, de pauvres cultivateurs, entendant parler de vos malheurs, demandaient au clergé s'il était vrai que la France souffrait et, sur la triste réponse qui leur était faite, ces braves gens formaient des groupes aux portes des églises et recueillaient des souscriptions que j'ai eu le bonheur et la gloire de remettre au consul de France pour soulager les blessés français. (*Applaudissements.*)

Nous sommes donc, comme on le rappelait tout à l'heure, les « fils des mêmes pères, les tronçons d'un même glaive vainqueur », et l'accueil que vous nous faites ce soir prouve que vous savez nous reconnaître « à la trempe du cœur ». Je veux espérer que les liens puissants qui nous unissent deviendront encore plus forts, nos relations plus intimes, j'espère que votre association mettra son influence au service de notre cause, comme, de notre côté, nous nous dévouerons toujours au service de vos intérêts et de votre influence. Ainsi sur les deux rives de l'Océan qui nous sépare, nous pourrons servir notre commune patrie, la France. (*Applaudissements.*)

Messieurs, en vous souhaitant le bonsoir, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait ce soir, ce sera un des meilleurs souvenirs de mon séjour dans la vieille France. (*Applaudissements prolongés.*)

Mgr d'Hulst voulut bien clore la séance en exprimant à M. le comte Mercier la reconnaissance de tous les assistants :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les liens qui unissent l'Université Catholique à la Conférence Olivaint sont trop étroits pour que je ne réclame pas l'honneur de traduire les sentiments de mes collègues avec les miens en vous remerciant, au nom du corps universitaire, du bien que vous avez fait ce soir à notre jeunesse.

Vous lui avez fait du bien par vos paroles, en lui apprenant comment un peuple catholique trouve dans sa foi le secret de résister à l'adversité, de survivre à sa propre destruction et de se refaire une place au soleil de la liberté.

Mais, avant d'ouvrir la bouche, vous nous aviez fait du bien à tous par votre seule présence, qui nous permettait de voir de près un ministre... c'est déjà presque une nouveauté pour nous, car nous ne fréquentons guère, en France, le monde officiel... (*On rit.*) mais surtout, chose infiniment plus nouvelle, de voir un ministre catholique, un ministre dont on raconte des choses extraordinaires et qui jetteraient dans la stupeur nos gouvernants actuels. Oui, l'on assure que ce ministre a des idées surprenantes : par exemple, il estime que si une somme d'argent, même une grosse somme, est entrée dans le trésor public par la mauvaise porte, il faut l'en faire sortir ; et que si ceux à qui elle appartient sont des Jésuites, oui, même des Jésuites, il faut la leur rendre.

(*Applaudissements.*) On a de la peine, en France, à croire ces choses-là, surtout d'un ministre. Et cela fait plaisir de voir de ses yeux un homme capable de les faire.

Et puis vous nous avez parlé des épreuves du Canada, cette nouvelle France, et de la façon dont elle les a surmontées. N'était-ce pas nous dire : imitez notre énergie, notre persévérance et vous aurez votre tour, Catholiques de la vieille France? Ah! nous accueillons cet espoir. Nous le confions à cette jeunesse. C'est à elle de préparer les jours meilleurs, les jours invraisemblables où l'on verra, même à Paris, des ministres prêts à faire justice même aux Jésuites, des ministres catholiques! (*Applaudissements.*)

roire
sir de

ada,
non-
notre
de la
is le
ours
ème
aux
)

ORDRE DES SUJETS TRAITÉS

DANS LES SÉANCES DE LA CONFÉRENCE OLIVAINT

PENDANT L'ANNÉE 1890-91

NOVEMBRE

- 12. — Les grèves, par M. LOUIS ARTHUIS.
- 19. — Le caractère de Louis XIV, par M. HONORÉ BROUTELLE.
- 26. — Le général de Sonis, par M. JEAN COLIN DE VERDIÈRE.

DÉCEMBRE

- 3. — L'enseignement supérieur en France, par M. EMILE AUZOU.
- 10. — Les orateurs de la Révolution, par M. HENRI RUBAT DU MÉRAC.
- 17. — L'action sociale des Patronages, par M. le D^r PAUL MICHIAUX.

JANVIER

- 7. — Les Français au Canada, par M. EMILE DE MONTMEYLIAN.
- 14. — L'unité de l'espèce humaine, par M. HYACINTHE GLOTIN.
- 21. — Le Mystère de la Passion à Oberammergau, par M. PAUL DEZELLUS.
- 28. — L'enseignement primaire en présence des lois actuelles, par M. AUGUSTE RIVET.

FÉVRIER

- 4. — La question antiesclavagiste, par M. GÉRARD LÉFÈVRE-PONTALIS.
- 11. — Mgr Frayssinous, par M. LOUIS GALTIER.
- 18. — Histoire du mouvement socialiste en Allemagne, par M. JOSEPH CAILLET.
- 25. — Le plain-chant, par M. HENRI DE MIRÉ.

MARS

4. — Les poètes français de la Bretagne, par M. CHARLES DE CALAN.
11. — La pêche, par M. RAYMOND DE PARSCAU DU PLESSIX.

AVRIL

8. — Influence de saint François d'Assise sur l'art, la morale et la littérature italiens, par M. HENRI BLAIS.
15. — L'élément musical dans la poésie française, par M. PIERRE DE BARNEVILLE.
22. — L'expédition du Mexique, par M. MAXIME LEGENDRE.
29. — Les Monts-de-Piété, par M. LÉON CORNUDET.

MAI

13. — La crise agricole, par M. RAYMOND DARGENT.
20. — Le luxe moderne, par M. PIERRE DUCHAUSSOY.
27. — L'Irlande depuis O'Connell, par M. HENRI BOURGOIS.

JUIN

4. — Notre-Dame de Chartres, par le R. P. LE TALLEC.
-

BUREAU

DE LA CONFÉRENCE OLIVAINT

POUR L'ANNÉE 1890-91

<i>Directeur</i>	LE R. P. LE TALLEC.
<i>Président</i>	M. CHARLES DE CALAN.
<i>Vice-Présidents</i> .	MM. ANTOINE SAILLARD. HENRI RUBAT DU MÉRAC. LOUIS ARTHUIS.
<i>Secrétaires</i>	MM. RAYMOND DARGENT. JOSEPH CAILLET. JOSEPH GRENIER. JEAN TOUBEAU DE MAISONNEUVE.

Liste des Présidents et Rapporteurs de la Conférence depuis sa fondation.

	PRÉSIDENTS :	RAPPORTEURS :
	MM.	MM.
1874-1875.	JULES AUFFRAY.	LOUIS LEBLEU.
1875-1876.	GUSTAVE DE LAMARZELLE.	JOSEPH AUBINEAU.
1876-1877.	AUGUSTE BÉCHAUX.	RENÉ FRANÇOIS SAINT-MAUR.
1877-1878.	GUSTAVE DE LAMARZELLE.	ALBERT DU DEMAINE.
1878-1879.	ALBERT DU DEMAINE.	RAYMOND SALEILLES.
1879-1880.	RAYMOND SALEILLES.	RAOUL DE GUESTIERS.
1880-1881.	MAURICE ROGER.	ÉDOUARD PONTAL.
1881-1882.	RAOUL DE GUESTIERS.	ANATOLE BUCQUET.
1882-1883.	ÉDOUARD PONTAL.	MAXIME LEGENDRE.
1883-1884.	MAXIME LEGENDRE.	GEOFFROY DE GRANDMAISON.
1884-1885.	J. PARENT DU CHATELET.	GEORGES DANZAS.
1885-1886.	MAXIME LEGENDRE.	LOUIS LEMARIGNIER.
1886-1887.	LUCIEN NORMAND.	J. PARENT DU CHATELET.
1887-1888.	JEAN MAZODIER.	LUCIEN NORMAND.
1888-1889.	XAVIER LAURAS.	JOSEPH DE VALENCE.
1889-1890.	JOSEPH DE VALENCÉ.	CHARLES DE CALAN.
1890-1891.	CHARLES DE CALAN.	HENRI RUBAT DU MÉRAC.

COUTUMES
DE LA CONFÉRENCE OLIVAINT

I

La Conférence Olivaint a pour but :

1° D'unir plus étroitement ensemble les jeunes gens qui font partie de la Réunion dite des jeunes gens de la rue de Sèvres ;

2° De les préparer, par le travail et l'exercice de la parole, à devenir les défenseurs des intérêts de l'Église et du pays.

II

Elle a pris le nom de Conférence Olivaint, en souvenir du R. P. Olivaint, qui a été longtemps le directeur de la Réunion des jeunes gens de la rue de Sèvres, et qui est mort pour la foi ; c'est un nom militant.

III

Tous les membres de la Réunion des jeunes gens de la rue de Sèvres font, de droit, partie de la Conférence Olivaint ; aucun candidat étranger à la Réunion ne peut être admis dans la Conférence.

IV

La Conférence Olivaint est dirigée et administrée par un Bureau composé :

1° Du P. Directeur de la Conférence ;

2° D'un président et de trois vice-présidents ;

3° De quatre secrétaires.

Le président de la Réunion en exercice et les anciens présidents de la Conférence sont, de droit, membres du Bureau.

V

Le Bureau est renouvelé chaque année, par voie d'élection, au mois de décembre.

Les membres du Bureau dont le mandat est expiré ne peuvent être nommés qu'à des fonctions supérieures à celles dont ils étaient précédemment investis ; sinon, ils sortent du Bureau. Le président est toujours remplacé, mais il peut être réélu après une année, ainsi que les autres dignitaires.

VII

Le mode d'élection est le même que celui en usage dans la Réunion : le Bureau sortant présente au choix des électeurs trois noms pour la nomination du président et deux noms pour celle de chacun des vice-présidents.

L'élection a lieu à la majorité des suffrages.

Tous les membres de la Conférence peuvent prendre part à l'élection, sauf ceux qui n'ont été admis à la Réunion que depuis le mois de novembre précédent.

VIII

Les secrétaires sont nommés par le P. Directeur, le président et les vice-présidents nouvellement élus.

IX

Le Bureau se réunit chaque semaine. Il établit par avance l'ordre du jour des séances du mois et désigne pour chacune d'elles le président et le secrétaire.

Le président et les vice-présidents doivent présider à tour de rôle ; les secrétaires sont également chargés chacun à son tour de la rédaction des procès-verbaux.

Le Bureau est chargé de préparer et d'admettre les sujets de conférence, de suivre le travail des conférenciers, de prévoir et régler tout ce qui touche au progrès, à la dignité et à l'honneur de la Conférence.

X

La conférence tient séance toutes les semaines, le mercredi, à 8 heures du soir.

XI

La séance s'ouvre par le *Veni sancte* et l'*Ave Maria* que récite le P. Directeur.

Après la prière, le président donne la parole au secrétaire de semaine, pour lire le procès-verbal de la séance précédente. Des observations peuvent être présentées à l'occasion du procès-verbal.

Le procès-verbal adopté, le président proclame le sujet de la conférence et invite le conférencier à prendre la parole.

Les conférences doivent toujours être écrites.

Lorsque le conférencier a terminé la lecture de son travail, le président déclare la discussion ouverte. La discussion est libre et générale; mais les membres de la Conférence ne peuvent prendre la parole qu'avec l'autorisation du président.

Le président dirige la discussion, et au besoin la résume.

En dernier lieu, le conférencier répond aux observations qui lui ont été présentées; après sa réplique, la discussion est close.

La politique est sévèrement bannie des travaux écrits et des discussions.

Le président donne lecture du programme de la prochaine séance, que le conférencier doit lui remettre huit jours à l'avance. Ce programme reste affiché pendant toute la semaine dans la bibliothèque de la réunion.

La séance est terminée par la prière *Sub tuum*, que dit le P. Directeur.

